



**COMMUNICATION SUR LE PROGRES
2015**





L'ensemble du GROUPE TECMAPLAST adhère aux principes fondamentaux du GLOBAL COMPACT

Depuis 2011, **Groupe TECMAPLAST** s'est engagé à respecter les principes du Global Compact relatifs aux droits de l'homme, aux conditions de travail, à la protection de l'environnement, et à la lutte contre la corruption.

Depuis plusieurs années, notre entreprise a développé des démarches de progrès qui s'inscrivent directement dans le respect de ces principes.

C'est dans cette logique que **Groupe TECMAPLAST** a décidé de poursuivre ces programmes d'amélioration continue en créant une culture et un environnement de développement et de performance grâce à la formation, la responsabilisation et un engagement fort en matière de responsabilité sociétale.

Patrick MANDUCHER
PDG Groupe TECMAPLAST





Les dix principes du G.C et notre engagement

Droits de l'homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et
2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Droit du travail

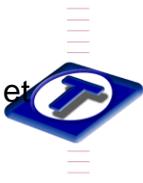
3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ; et
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.





NOTRE ENGAGEMENT

Face à la détérioration des modèles économique, social, et environnemental, [Groupe TECMAPLAST](#) a souhaité confirmer son attachement aux valeurs humaines en adhérant au GLOBAL COMPACT de l'ONU et ses 10 principes fondamentaux.

[Groupe TECMAPLAST](#) avait toujours développé des démarches de progrès, qui s'inscrivent directement dans le respect de ces principes.

En rejoignant le GLOBAL COMPACT, [Groupe TECMAPLAST](#) s'oblige à la prise en compte de la dimension sociétale de l'entreprise.

En conséquence, [Groupe TECMAPLAST](#) s'engage à promouvoir le développement durable de l'entreprise en respectant les valeurs humaines et éthiques symbolisées par le GLOBAL COMPACT.

En 2013 [Groupe TECMAPLAST](#) a adhéré à **ECOVADIS** et obtenu le statut de **fournisseur CONFIRME**

La Direction Générale et l'ensemble du personnel du [Groupe TECMAPLAST](#) participent aux nécessaires efforts tendant vers le développement durable.



La politique du Groupe TECMAPLAST s'assure que les droits de l'homme sont respectés par l'ensemble des collaborateurs dans son usine TECMAPLAST Martignat (France) et TECMAPLAST CZ à JICIN (CZ).

Nous avons communiqué auprès de nos clients notre engagement aux principes fondamentaux du Global Compact et confirmé notre fort attachement à ces principes chaque fois que nécessaire.

A- Résultat 2015

Au cours de l'année 2015, nous avons confirmé notre respect de ce droit Universel à nos donneurs d'ordres qui attendent de leur fournisseurs un engagement réciproque.

En 2015 Groupe TECMAPLAST certifie aucun manquement au respect des droits de l'homme ni les années antérieures.





A - Notre politique

Groupe TECMAPLAST est convaincu que l'amélioration des conditions de travail et de prévention de la pénibilité est un facteur important de la qualité de vie et d'épanouissement pour les salariés.

La Direction et son équipe encadrante s'appliquent à mettre en œuvre et développer avec chacun des membres du comité d'entreprise et du CHSCT les plans d'actions en faveur de la protection de la santé et de la pénibilité au travail.

B - Mise en œuvre

Depuis 2 ans Groupe TECMAPLAST a signé avec les membres du CHSCT et de la D.U.P un plan d'actions destiné à prévenir et réduire les accidents du travail, les situations de pénibilité recensées sur les postes de travail.

Début 2015 l'entreprise a procédé à la mise à jour de son document unique d'évaluation des risques en intégrant les facteurs de pénibilité afin de n'avoir qu'une seule source documentaire.





Conditions de travail - suite

C - Résultats 2015

1- Sécurité du personnel

RECORD DU NOMBRE DE JOURS SANS ACCIDENT DE TRAVAIL AVEC ARRÊT.

Au 27 janvier 2016, nous sommes à **301 jours de travail sans Accident de Travail** avec arrêt. Le record précédent de 300 jours est battu.

2 – Audits sécurité : Réalisation de 7 audits sécurité en 2015 - Aucune non-conformité

3 – Prévention des risques

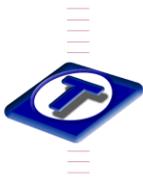
Incendie: Evacuation incendie : **12 personnes formées « guide-files / serre-files en 2015**

Circulation extérieure :

Création d'une rampe d'accès entre bâtiment A4 et A5 afin de sécuriser l'accès aux bâtiments pour les chariots, sans passer sur la route

Circulation interne

- Installation détecteur de présence (flash lumineux) pour prévenir de la présence de piétons dans zone de circulation chariots





Conditions de travail - suite

C - Résultats 2015:

Prévention des risques (suite)

Produits chimiques:

- Remplacement des réchauffeurs à huile par eau surpressée

Secourisme : Formation de 7 nouveaux SST, soit 21 au total

Bruit:

- Poursuite de l'équipement de protections auditives: 34 personnes équipées en 2015
- Poursuite de la politique d'investissement et renouvellement du parc machine en presse Electrique – 8eme presse en 2015

3 – Amélioration des conditions de travail

Postures pénibles, travail répétitif

- Ergonomie des postes de chargement et déchargement de la ligne de peinture

Résultat: installation d'un système de rotation des balancelles pour réduire les flexions du tronc lors du chargement/déchargement des pièces





3 – Amélioration des conditions de travail (suite)

Postures pénibles, travail répétitif

- Lancement d'une étude ergonomique sur 2 postes répétitifs d'assemblage
- Achat d'une cerceuse palettes (Ergopack) système ergonomique permettant de limiter les torsions du corps lors du cerclage des palettes
- Rénovation des locaux sociaux : vestiaires, sanitaires et salle de pause



Protection de l'environnement

A - Démarche environnement ISO 14001

Groupe TECMAPLAST est très attentif au respect de la protection de l'environnement.

Obtention de la certification ISO 14001 en Octobre 2013 – Audit de suivi 2 passé avec succès en Octobre 2015

B – Mise en œuvre

En 2015, Groupe TECMAPLAST a adhéré au programme collectif géré par l'ADEME.

« Entreprises témoins - Energie & matières : gaspillage évité = marge augmentée »

Réalisation d'un diagnostic énergie et déchets sur notre site par 2 cabinets de consultant et identification d'actions visant à réduire notre consommation énergétique et à améliorer la gestion de nos déchets.

Création du « Livret Sensibilisation à L'Environnement » en Octobre 2015

En respectant les standards décrits dans ce fascicule, par les gestes que nous réalisons tous au quotidien, il est possible d'associer notre métier et la protection de l'environnement.





Protection de l'environnement

C – Résultats actions 2015: Par rapport aux objectifs fixés pour 2015, les plus significatifs sont explicités ci-dessous:

- Remplacement de l'ensemble du système d'éclairage d'un atelier avec mise en place de néons moins consommateurs en énergie (-15 % / néons standards) et installation d'un détecteur de luminosité pour allumage de ces néons seulement si nécessaire.
- Réduction de notre consommation de papiers => Remplacement de l'archivage papier par un archivage numérique pour le service RH + Impression des factures clients sur feuilles A4 standards au lieu de feuilles spécifiques.
- Augmentation de 2°C de la température de l'eau utilisée pour le refroidissement de nos process afin de réduire le temps d'utilisation des groupes froids.
- Mise en place de la séparation des cartons et des plastiques (film étirable, sac) afin d'améliorer la gestion et le recyclage de nos déchets.





Lutte contre la Corruption

Notre engagement:

Groupe TECMAPLAST s'attache continuellement à :

- observer les règles morales,
- respecter scrupuleusement ses devoirs,
- respecter les réglementations en vigueur dans ses pays d'implantation.

Chaque femme et homme du Groupe TECMAPLAST s'attache aux respects de ces règles d'intégrité et à diffuser chaque fois que cela est nécessaire son attachement à ces valeurs.

Mise en œuvre: pour formaliser cet engagement nous avons signé les codes éthique de nos clients quand cela nous l'a été demandé.

Plan d'action: en 2016, nous formaliserons notre engagement par la création et diffusion de notre code ETHIQUE.





ENVIRONNEMENT

ISO 14001



ANNEE : 2015

BILAN TRIMESTRIEL ACTIONS ENVIRONNEMENT

TRIMESTRE 4

Non-conformité règlementaire levée:

Les groupes froids étaient accessibles à des personnes extérieures au site
=> Mise en place d'une clôture autour des groupes froids afin de limiter l'accès à ceux-ci.



EAU



Finalisation du remplacement des réchauffeurs à huile par des réchauffeurs à eau surpressée. Action menée sur 3 ans (1 réchauffeur par an sur 2013-2014-2015). Suppression de l'huile utilisée pour ces réchauffeurs.

DECHETS



Mise en place nouveau prestataire pour reprise des piles et des néons => CHIMIREC



Mise en place de la séparation des cartons et des plastiques

Cartons et papiers

Films plastiques étirables et sacs matières



Mise en place de la récupération des déchets de pièces peintes par BELCOPLASTIC



ENERGIE



Remplacement des néons en A2 :

- Installation d'un détecteur de luminosité (qui sera activé et réglé au retour des beaux jours)
- Installation d'un compteur secondaire afin de mieux suivre notre consommation d'électricité pour cet atelier

Comparatif	Avant	Après
Type de néons	T8	T5 (diamètre plus petit pour même efficacité)
Puissance	2X58w	2X49w
Durée de vie	3-4 ans	+40%
Consommation		-15%
Supports néons	blanc	Martelés (réflexion de la lumière + efficace)
nombre	45	39 (-15%)

08/02/2016





SECURITE CHARIOTS et PIETONS

La coexistence de piétons et chariots élévateurs dans les zones de circulation nécessite la vigilance de tous

Vous êtes dans une zone logistique

PIETONS, VOUS DEVEZ:



Rester dans les allées piétonnes et passages piétons;
Marcher en file indienne



Ne pas oublier que les chariots sont prioritaires



Regarder systématiquement des deux cotés avant de traverser une voie de circulation



Ne pas passer derrière un chariot en manœuvre sans vous être manifesté auprès du cariste (il n'a pas d'yeux derrière la tête)



**RESTEZ VIGILANTS :
circulation d'engins roulants !**



08/02/2016

Chacun sa voie





RECORD DU NOMBRE DE JOURS SANS ACCIDENT DE TRAVAIL AVEC ARRÊT

Le 27 janvier 2016 : nous sommes à 301 jours de travail sans Accident de Travail avec arrêt

Le record précédent de 300 jours est battu

FELICITATIONS A TOUS POUR CETTE PERFORMANCE !

Vous êtes les 1ers acteurs de votre santé et sécurité au travail

RESTEZ VIGILANTS ET RESPECTEZ LES REGLES ETABLIES POUR VOUS PROTEGER

La Direction

